



caf.fr

DAG-CT
Secteur Achats – Marchés – Gestion des biens
Pôle juridique Marchés
Dossier suivi par : Maïssa BADRI
Date : 16/04/2026

ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

Travaux de réfection des locaux de la CAF des Bouches-du-Rhône.

Cahier des clauses techniques particulières Lot n° 4 Revêtements de sol souples

MAPA n°

202616

I – PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

1.1. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent lot, comprennent tout ce qui est nécessaire à la bonne exécution des travaux de revêtements de sols souples et notamment :

- La dépose du revêtement existant,
- La réception des supports,
- Le grattage, dégraissage, dépoussiérage, humidification (si nécessaire) du support,
- La fourniture, gâchage, application de l'enduit de lissage,
- La protection de l'enduit une fois étalé, contre la chaleur et les courants d'air,
- La mise en place de dispositifs d'interdiction d'accès aux locaux si ces derniers ne ferment pas à clé, pendant la durée du temps de séchage,
- Le ponçage éventuel (surépaisseurs locales ou reprises d'enduit),
- La fourniture et pose par simple encollage en plein des revêtements y compris colle,
- Le traitement des joints,
- La soudure à froid ou à chaud, suivant indications du CCTP pour revêtements en lés,
- Le nettoyage de tous déchets et emballages produits par l'entrepreneur,
- Le nettoyage général en fin de travaux, y compris enlèvement des traces de colle et débarras de tous déchets et emballages produits par l'entrepreneur.

1.1.1. Travaux en site occupé

- Ces dispositions concernent tous les chantiers qui sont exécutés à l'intérieur de locaux et de sites occupés.
- Avant démarrage des travaux, un planning d'intervention sera établi en accord avec les occupants.
- Pendant les travaux :
 - Les zones de travaux seront interdites physiquement au public.
 - Les accès aux autres zones des bâtiments seront laissés libres en permanence.
 - Il ne sera utilisé que du matériel insonorisé.
 - Les coupures de fluides électricité, etc... ne seront effectuées qu'après accord des occupants, si cela est indispensable, ces coupures devront se faire en dehors des heures ouvrables.
- Après travaux
 - Le chantier sera parfaitement nettoyé.

1.1.2. Sécurité du chantier

L'entreprise devra assurer la sécurité générale sur chantier.

A savoir :

- Signalisation des échafaudages.
- Protection contre les chutes d'objets.
- Mise en place et entretien de garde-corps partout où il y a risques de chutes à l'intérieur du chantier.
- La création d'accès dégagés entretenus et signalés.
- Cette liste n'est pas limitative.

1.1.3. Hygiène et sécurité

L'entreprise mettra en place les installations nécessaires à l'hygiène et à la sécurité de son personnel conformément aux règles en vigueur.

L'entreprise mettra en place pour la durée du chantier, la base vie et logistique pour les personnels de chantier.

Ces installations viendront en complément d'éventuelles facilités accordées par le Maître d'Ouvrage.

1.1.4. Précautions particulières

L'entreprise prendra toutes les précautions nécessaires pour l'exécution de travaux en locaux habités.

De plus, les limites de prestations impliqueront des précautions et protections de zones existantes conservées qui ne seront pas refaites dans le cadre de ce marché.

Les nettoyages, si nécessaires, de ces zones seront effectués soigneusement à l'avancement du chantier et quotidiennement si nécessaire ou à la demande du Maître d'Ouvrage.

1.1.5. Dossier des ouvrages exécutés

Dans les 30 jours qui suivent la réception des travaux, l'entreprise devra remettre son D.O.E. en 2 exemplaires dont 1 reproductible.

Ce dossier sera constitué par les documents suivants :

- plan de recollement,
- fiche technique des matériels
- notice de fonctionnement
- notice d'entretien
- tous documents annexes permettant la compréhension du bâtiment.

1.1.6. Nettoyage et protections

Le présent lot devra tous les nettoyages résultant et occasionnés par sa présence et ses travaux, ainsi que les nettoyages et balayages des locaux avant exécution des travaux de peinture et de tenture, objet du présent lot.

Ces travaux de nettoyage pourront être demandés à plusieurs reprises en fonction de l'achèvement des travaux et chaque fois que le Maître d'œuvre le jugera nécessaire.

En fin de travaux, l'Entrepreneur du présent lot aura à sa charge un nettoyage général de tous les locaux où il est intervenu, avec enlèvement des déchets et gravois en dehors du chantier. Il est précisé à l'Entrepreneur du présent lot que les travaux de nettoyage devront être soignés.

Avant lancement des nettoyages sur des supports fragiles, le présent lot devra effectuer des essais, utiliser des méthodes ou employer des produits de nettoyage sur des prototypes.

1.1.6.1. Nettoyages avant travaux

Nettoyage par balayages ou à l'aspirateur de tous les locaux et enlèvement des gravois résultant de ces nettoyages en dehors des emprises du chantier.

1.1.6.2. Nettoyage pendant et après les travaux

Nettoyage par balayages ou à l'aspirateur de tous les locaux et enlèvement des gravois résultant de ces nettoyages autant de fois que nécessaire pour assurer un travail dans de bonnes conditions de propreté et chaque fois que l'Architecte et le Maître d'œuvre le jugeront nécessaire.

1.1.6.3. Protection des ouvrages

1.2. Référence aux textes

L'entrepreneur sera soumis aux prescriptions des documents suivants :

- Cahier des charges :
 - DTU 20 : chapes ciment
 - DTU 53 : revêtements de sols collés
- Cahier du CSTB 286, applicable pour la préparation des ouvrages en vue de la pose des revêtements de sols minces.
- Cahier du CSTB 551, classement fonctionnel des locaux UPEC.
- Directives UEAtc : Cahier du CSTB 1005 pour l'agrément des revêtements de sols minces.
- Cahier CSTB 1006 pour l'agrément des revêtements de sols plastiques.
- Agrément en avis techniques du CSTB concernant les matériaux et procédés non traditionnels et intéressant suivant le cas :
 - Les revêtements de sols minces et leur colle,
 - Les produits de ragréage.
- Normes et règlements publiés au REEF et notamment la circulaire 63.66 du 17 décembre 1963 et l'arrêté du 14 juin 1969 concernant l'isolation acoustique.

1.3. Enduits de lissage

Il sera procédé à l'enduisage général des supports destinés à recevoir un revêtement de sols mince collé.

L'enduit de lissage doit impérativement assurer la fonction de lissage, c'est-à-dire, assurer au support sur lequel il est appliqué, un état de surface fin, lisse et régulier. Il doit être conféré au support une porosité homogène.

En aucun cas, l'enduit de lissage ne doit être utilisé pour donner la planéité, le niveau ou l'horizontalité du support. L'exécution sera menée suivant les prescriptions du Cahier des Prestations Techniques d'exécution des enduits de lissage du CSTB N° 1835 et suivant le fascicule « règles professionnelles de préparation des supports courants en béton, en vue de la pose de revêtements de sols minces » édité par l'O.G.B. et T.P.

1.4. Classification des enduits

Les produits de lissage doivent faire l'objet d'un avis technique.

Les enduits de lissage mis en œuvre, classe P3, satisferont aux exigences de résistance aux poinçonnements (au sens du classement UPEC) au moins égal à celui du local à revêtir.

L'enduit de lissage sera appliqué à raison de 3 à 4 kg/m² de consommation moyenne.

1.5. Réception des supports

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra impérativement réceptionner les supports qui lui sont livrés. Il devra notamment s'assurer que les supports soient :

- Plats et horizontaux (suivant tolérances d'exécution),
- Arasés au niveau souhaité,
- Offrent les critères de résistance, rigidité et de dureté convenables,
- Secs et n'exposent pas les revêtements à des remontées d'humidité.

1.6. Consommation moyenne

Les consommations moyennes prévisibles sont fixées suivant le type de support par le fascicule édité par l'O.G.B.T.P.

1.7. Nature et qualité des matériaux

Les matériaux seront de première qualité, conformes aux normes AFNOR de la classe G, provenant de fabriques notoirement connues et correspondant aux critères techniques réglementaires (UPEC – réaction au feu – critères d'isolement acoustique).

Les procès-verbaux et avis techniques des classements seront adressés au Maître d'Ouvrage.

Les produits de collage employés seront agréés par le fabricant de revêtement et devront faire l'objet d'avis techniques du CSTB, dont copie sera adressée au Maître d'Ouvrage.

1.8. Mode et pose

Les revêtements seront posés collés à l'aide d'un adhésif approprié suivant prescription du fabricant.

1.9. Sens de pose

La pose des revêtements sera effectuée perpendiculairement aux façades.

1.10. Finitions

Les joints seront parfaitement rectilignes, la surface sera lisse et uniforme, sans cloque ni boursouflure.

Toute trace indiquant l'emprisonnement d'un corps étranger entre le revêtement et son support, impliquera la dépose et son remplacement aux frais exclusifs du titulaire.

Les revêtements seront arrêtés directement contre les plinthes (sans aucun vide) les passages de portes étant ajustés en fin de travail.

Dans le passage des portes, les revêtements seront arrêtés dans l'axe des portes.

1.11. Protection

L'entrepreneur fera à ses frais avant et après l'exécution des travaux le nettoyage de son chantier. Afin de préserver au maximum les revêtements en œuvre, il sera prévu une protection par film polyvane avec fixation provisoire, dûment choisie (ou autre procédé au moins équivalent pour permettre une dépose aisée uniquement la veille de la réception).

L'enlèvement, l'évacuation des protections seront à la charge du titulaire.

1.12. Echantillon

Dans les quinze jours suivant la signature du marché, l'entrepreneur devra transmettre les échantillons de matériaux prévus, indiquer les délais de livraison pour chaque revêtement, préciser le nombre et les références des coloris et motifs prévus. Les échantillons demandés pourront avoir la dimension de la valeur d'une dalle 50 x 50.

II – DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 Dépose des revêtements de sols existants

- Prix : 0,00 – Unité : m²,
- Dépose des revêtements de sols plastiques ou textiles existants y compris les plinthes.
- Grattage manuel ou mécanique des supports,
- Enlèvement et mise en décharge des déchets.

2.2 Ragréage, enduits de finition

- Prix : 0,00 – Unité : m²,
- Un primaire d'accrochage sera exécuté sur le support avant l'enduit de lissage, il sera appliqué au rouleau.
- Le primaire d'accrochage sera de type émulsion d'acétate de vinyle ou de butadiène styrène.

- Mise en œuvre de l'enduit de lissage selon prescriptions des articles 1.3 et 1.4.

2.3 Ragréage fibré

- Prix : 0,00 – Unité : m²,
- Fourniture et pose d'un ragréage fibré forte épaisseur auto lissant à recouvrement rapide. Préalablement application d'un primaire d'adhérence et d'imperméabilisation mono-composant et toutes sujétions en fonction de la nature et de l'état du support.
Épaisseur 3 à 30mm en une seule passe et ponctuellement 50mm.
Composition : ciment, résine redispersable, sables silicieux, adjuvants spécifiques, fibres minérales.
Densité de la poudre : 1,1.
Granulométrie : jusqu'à 1,2mm.
Conforme à la norme CE EN 13813.
Adhérence : supérieure à 1 MPa.
Résistance en traction/flexion : 10 Mpa.
Résistance à la compression : 35 Mpa.
- Classification : P4 SR.

2.4 Revêtement de sol PVC homogène en dalles

- Prix : 0,00 – Unité : m²
- Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC homogène en dalles de 61x61 cm de type « Eclipse Primo » ou similaire d'une épaisseur de 2 mm avec décor dans la masse, dont le plastifiant n'entre pas dans la catégorie des phtalates. Il est du groupe d'abrasion P qui lui confère une résistance adaptée aux fortes sollicitations dans les locaux collectifs. Son poids est de **3 000 g/m²**.
Il contient plus de 25% de matière recyclée. Sa surface est renforcée par un traitement polyuréthane qui évite la métallisation et facilite son entretien. Ce revêtement ne favorise pas le développement des micro-organismes. Il possède une résistance au poinçonnement $\leq$ **0,05 mm**. Son taux d'émission de composés organiques volatils dans l'air est inférieur à 10 µg/m³ (COVT après 28 jours), performance certifiée Eurofins IATP.
Disposant d'une décision d'admission à la marque **NF UPEC**, son classement **U4P3E2/3C2** est certifié.
Il bénéficie d'une Garantie 10 ans.
Il est 100 % recyclable.

2.5 Revêtement de sol PVC homogène en lés

- Prix : 0,00 – Unité : m²
- Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC homogène en lés de 2 m de type « Eclipse Primo » ou similaire d'une épaisseur de 2 mm avec décor dans la masse, dont le plastifiant n'entre pas dans la catégorie des phtalates. Il est du groupe d'abrasion P qui lui confère une résistance adaptée aux fortes sollicitations dans les locaux collectifs. Son poids est de **3 000 g/m²**.
Il contient plus de 25% de matière recyclée. Sa surface est renforcée par un traitement polyuréthane qui évite la métallisation et facilite son entretien. Ce revêtement ne favorise pas le développement des micro-organismes. Il possède une résistance au poinçonnement $\leq$ **0,05 mm**. Son taux d'émission de composés

organiques volatils dans l'air est inférieur à 10 µg/m³ (COVT après 28 jours), performance certifiée Eurofins IATP.

Disposant d'une décision d'admission à la marque **NF UPEC**, son classement **U4P3E2/3C2** est certifié.

Il bénéficie d'une Garantie 10 ans.

Il est 100 % recyclable.

2.6 Revêtement de sol PVC hétérogène acoustique U4/P3 en lès

- Prix : 0,00 – Unité : m²
- Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC hétérogène acoustique d'une épaisseur totale de 3.25mm en lès de 2 m de type « Tapiflex Excellence 4 » ou similaire, dont le plastifiant n'entre pas dans la catégorie des phtalates. Le Noyau Répartiteur de Contraintes (NRC) est constitué d'une couche calandree en PVC recyclé armé d'un voile de verre non tissé. Le revêtement contient environ 20% de matière recyclée.
La couche d'usure non chargée du groupe d'abrasion T est renforcée par un traitement polyuréthane photoréticulé avec particules d'alumine TopClean XPä qui supprime définitivement toute métallisation et spray régénérante. Il possède une résistance au poinçonnement de 0,10 mm.
Son taux d'émission de composés organiques volatils dans l'air est inférieur à 10 µg/m³ (COVT après 28 jours).
Disposant d'une décision d'admission à la marque NF UPEC.A+, son classement U4P3E2/3C2 est certifié avec efficacité acoustique au bruit de choc de 19 dB et sonorité à la marche de classe A.
Il bénéficie d'une Garantie 10 ans.
Il est 100 % recyclable.

2.7 Revêtement de sol PVC hétérogène acoustique U4/P3 en dalles

- - Prix : 0,00 – Unité : m²
- - Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC hétérogène acoustique d'une épaisseur totale de 3.45mm en dalles de 50 x 50 cm de « type Tapiflex 4 Dalle » ou similaire, dont le plastifiant n'entre pas dans la catégorie des phtalates. Le Noyau Répartiteur de Contraintes (NRC) est constitué d'une couche calandree en PVC recyclé armé d'un voile de verre non tissé. Le revêtement contient près de 30% de matière recyclée.
La couche d'usure non chargée du groupe d'abrasion T est renforcée par un traitement polyuréthane photoréticulé avec particules d'alumine TopClean XPä qui supprime définitivement toute métallisation et spray régénérante. Il possède une résistance au poinçonnement de 0,12 mm.
Son taux d'émission de composés organiques volatils dans l'air est inférieur à 10 µg/m³ (COVT après 28 jours).
Disposant d'une décision d'admission à la marque NF UPEC.A+, son classement U4P3E2/3C2 est certifié avec efficacité acoustique au bruit de choc de 19 dB et sonorité à la marche de classe A.
Il bénéficie d'une Garantie 10 ans.
Il est 100 % recyclable

2.8 Revêtement de sol PVC hétérogène compact U4/P3 en lès

- Prix : 0,00 – unité : m²
- Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC hétérogène compact d'une épaisseur de 2mm en lès de 2 m de « type Acczent Excellence 4 » ou similaire , dont le plastifiant n'entre pas dans la catégorie des phtalates.
Le revêtement contient plus de 20% de matière recyclée. La couche d'usure non chargée du groupe d'abrasion T est renforcée par un traitement polyuréthane photoréticulé avec particules d'alumine TopClean XP™ qui supprime définitivement toute métallisation et spray régénérante.
Il possède une résistance au poinçonnement de 0,03 mm.
Son taux d'émission de composés organiques volatils dans l'air est inférieur à 10 µg/m³ (COVT après 28 jours).
Disposant d'une décision d'admission à la marque NF UPEC, son classement U4P3E2/3C2 est certifié.
Il bénéficie d'une Garantie 10 ans.
Il est 100 % recyclable

2.9 Revêtement de sol textile floqué en dalles

- Prix : 0,00 – Unité : m²
- Fourniture et pose d'un revêtement textile floqué imprimé de type Flotex Classic Dalles R ou similaire, en dalles de 50 x 50 cm.
Il aura un aspect de velours ras dense et fin ; composé d'environ 80 millions de fibres polyamide 6.6/m² implantées par flocage électrostatique dans la sous-couche PVC recyclé. Le produit bénéficiera d'un traitement anti-microbien Sanitized permanent qui se diffusera dans le velours et l'envers, renforçant les performances fongistatique et bactériostatique inhérentes à la structure du produit ; il est recommandé par la British Allergy Foundation.
Il assurera une isolation acoustique aux bruits de choc $\Delta LW = 18$ dB, bénéficiera d'une garantie de 10 ans et sera 100% recyclable.
Le produit certifié NF-UPEC, bénéficiera d'un classement UPEC U3/U3sP3E1/2C*.
La dalle plombante pourra être déposée pour être lavée à grande eau puis repositionnée après séchage. Le produit est 100% imputrescible, résistant à tout type d'agents tachant et détergents.

Epaisseur : 5,3 mm

Hauteur des fibres : 2 mm

Masse surfacique totale : 4,54 kg/m²

Classement UPEC : U3/3sP3E1/2C* (classement E2 sur support béton / E1 sur support bois).

Certificat NF-UPEC : U3 : N° 333T-004.2 et U3s : N° 333T-005.1

Qualité acoustique N.R.A. 2000 : $\square Lw = 18$ dB

Réaction au feu : Bfl-s1 (*) – Rapport DE WARRINGTON N° E127916

Propriétés électrostatiques : < 2 kV (Antistatique)

Classement européen selon NF EN 1307: Type 1 - 23/33 - LC1

Dimensions : Dalles de 50 x 50 cm

Garantie : 10 ans

(*) Convient à la réglementation M3

2.10 Revêtement de sol textile floqué en lès

- Prix : 0,00 – Unité : m²
- Fourniture et pose d' un revêtement textile floqué imprimé de type Flotex en lès de 2m de large ou similaire. Il aura un aspect de velours ras dense et fin ; composé d'environ 80 millions de fibres polyamide 6.6/m² implantées par flocage électrostatique dans la sous-couche PVC. Le produit bénéficiera d'un traitement anti-microbien Sanitized permanent qui se diffusera dans le velours et l'envers, renforçant les performances fongistatique et bactériostatique inhérentes à la structure du produit ;

Il assurera une isolation acoustique aux bruits de choc $\Delta LW = 21$ dB, bénéficiera d'une garantie de 10 ans et sera 100% recyclable.

Le produit certifié NF-UPEC, bénéficiera d'un classement UPEC U3sP3E1/2C*.

De par sa composition et sa structure, le produit sera 100% imperméable, 100% imputrescible, lavable à grande eau et résistant à tout type d'agents tachant et détergents (C*).

Epaisseur : 4,3 mm

Hauteur des fibres : 2 mm

Masse surfacique totale : 1,815 kg/m²

Classement UPEC : U3s P3 E1/2 C* (classement E2 sur support béton / E1 sur support bois).

Certification NF-UPEC : N° 333T-002.2

Efficacité acoustique déclarée : $\square LW = 21$ dB

Réaction au feu : Bfl-s1 (*) – Rapport de WARRINGTON N° E127915

Propriétés électrostatiques : < 2 kV (Antistatique)

Classement européen selon NF EN 1307 : Type 1 - 23/33 - LC1

Dimensions : lès de deux mètres de large et de 30 mètres de long

Garantie : 10 ans

(*) Convient à la réglementation M3

2.11 Revêtement de sol textile tufté en dalles

- Prix : 0,00 – Unité : m²
- Fourniture et pose d' un revêtement textile tufté en dalles plombantes 50 x 50 cm de type Tessera Basis ou similaire.
Il sera composé d'un velours tufté bouclé fine jauge constitué de fibres 100% Polyamide Aquafil “ space dyed ” (**). Le nombre de tuft de 204 880/m² lui confèrera une bonne résistance au trafic. Le produit certifié NF-UPEC, disposera d'un classement UPEC U3 P3 E1 C0. Il assurera une isolation acoustique aux bruits de choc $\Delta LW = 22$ dB. bénéficiera d'une garantie de 10 ans et sera recyclable.
Le produit se situera dans la meilleure classe du référentiel de déclaration des émissions dans l'air intérieur : Très performant-Niveau 2, soit < 250 µg/m3.

Epaisseur : 6,1 mm

Masse surfacique totale : 3,835 g/m²

Poids du velours : 520 g/m²

Masse surfacique de velours utile : 280 g/m²
 Densité (nombre de touffes/m²) 204 880/m²
 Classement NF UPEC : U3 P3 E1 C0
 Certificat NF UPEC : N° 341T-003.2
 Efficacité acoustique déclarée : $\square$ Lw = 22 dB
 Réaction au feu : Bfl-s1 (*) – Rapport Warrington N°172471
 Résistance électrique transversale : $<1 \times 10^9 \square$, dissipateur
 Classement européen : Classe 33 – Commercial élevé
 Dimensions : Dalles de 50 x 50 cm
 Garantie : 10 ans

(*) Sur support incombustible A1fl ou A2fl – Convient à la réglementation M3

(**)"space dyed" : procédé de teinture permettant d'obtenir des effets colorés discontinus sur un fil.

2.12 Tapis de propreté textile tufté

- Prix : 0,00 – Unité : m²
- Fourniture et pose d' un tapis de propreté textile tufté à velours coupé de type Coral Brush Activ en rouleaux bordés ou en tapis bordés ou similaire.
 Il sera composé d'un velours coupé associant trois types de fibres 100% polyamide BCF teintées masse.
 Sa structure et ses fibres lui garantiront une efficacité remarquable (rétention de 90% des salissures pour 6 ml), particulièrement efficace pour l'absorption de l'humidité et le brossage des semelles. Ses caractéristiques conféreront une grande résistance au trafic intense. Le produit homologué UPEC, disposera d'un classement UPEC U3 P3 E1 C0.
 Il bénéficiera d'une garantie de 5 ans et sera 100% recyclable.
 Pose libre ou collée à la colle acrylique, selon les dimensions du tapis, conformément aux règles professionnelles et suivant les recommandations du fabricant.

Epaisseur : 10 mm environ

Masse surfacique totale : 3,700 kg/m² environ

Poids du velours : 920 g/m² environ

Densité du velours : 0,095 g/cm³

Nombre de points : 63300/m² environ

Classement UPEC : U3 P3 E1 C0

Homologation UPEC : Attestation N° 04/210 (produits en lés)

Bruit de choc : $\square$ Lw = 39 dB

Réaction au feu : Cfl-s1 (*)

Résistance électrique transversale : hor. $8 \times 10^9 \square$, ver. $2 \times 10^9 \square$,

Classement européen : Classe 33 – Commercial élevé – LC3

Dimensions : lés de 1 mètre, 1,50 mètre et deux mètres de large bordés en lisières ou tapis de 55 x 90 cm, 90 x 155 cm, 135 x 205 cm et 205 x 300 cm bordés sur les 4 côtés

Garantie : 5 ans

(*) sur support incombustible A1fl ou A2fl – Convient à la réglementation M3.

2.13 Plinthe PVC 95 mm

- Prix : 0,00 – Unité : ml
- Les plinthes seront en profil PVC mouluré, elles seront réversibles, feront 95 mm de hauteur et 12 mm d'épaisseur.
Elles seront collées avec une colle compatible avec le PVC et vissées.
Un joint d'étanchéité de 1^{ère} catégorie sera exécuté entre la plinthe et le sol.
Un joint acrylique sera exécuté en tête de plinthe.
Les plinthes seront traînées sur le sol.
Les assemblages seront réalisés par une coupe d'onglet, coloris proposés selon fabricant

2.14 Plinthe PVC 65 mm

- Prix : 0,00 – Unité : ml
- Les plinthes seront en profil PVC mouluré, elles seront réversibles, feront 65 mm de hauteur et 12 mm d'épaisseur.
Elles seront collées avec une colle compatible avec le PVC et vissées.
Un joint d'étanchéité de 1^{ère} catégorie sera exécuté entre la plinthe et le sol.
Un joint acrylique sera exécuté en tête de plinthe.
Les plinthes seront traînées sur le sol.
Les assemblages seront réalisés par une coupe d'onglet, coloris proposés selon fabricant

2.15 Plinthe en médium 65 mm

- Prix : 0,00 – Unité : ml
- Plinthe murale réalisée en médium d'épaisseur 12 mm avec angle haut saillant chanfreiné.
- Fixation collée.

2.16 Plinthe en médium 95 mm

- Prix : 0,00 – Unité : ml
- Plinthe murale réalisée en médium d'épaisseur 12 mm avec angle haut saillant chanfreiné.
- Fixation collée.

2.17 Barre de seuil inox

- Prix : 0,00 – Unité : ml,
- Fourniture et pose de barre de seuil ½ ronde en acier inoxydable,
- Fixation mécanique dans le support.

2.18 Barre de seuil

- Prix : 0,00 – Unité : ml,
- Fourniture et pose de barre de seuil en laiton en forme de « L » faisant office d'arrêt du sol souple dont l'aile inférieure est recouverte par le revêtement,
- Fixation mécanique.

2.19 Barre de seuil pour arrêt de dénivelé de 45mm

- Prix : 0,00 – Unité : ml,
- Fourniture et pose de barres de seuils pour arrêt de dénivelé en acier inoxydable d'aspect brossé.
- Epaisseur maxi du dénivelé = 15mm.
- Largeur du profil = 45mm.
- Pose mécanique par vis et chevilles adaptées au support.
- Mise en œuvre conforme aux normes et D.T.U. en vigueur.

2.20 Barre de seuil pour arrêt de dénivelé de 70mm

- Prix : 0,00 – Unité : ml,
- Fourniture et pose de barres de seuils pour arrêt de dénivelé en acier inoxydable d'aspect brossé.
- Epaisseur maxi du dénivelé = 15mm.
- Largeur du profil = 70mm.
- Pose mécanique par vis et chevilles adaptées au support.
- Mise en œuvre conforme aux normes et D.T.U. en vigueur.

2.21 Couvre joint alu 100 mm

- Prix : 0,00 – Unité : ml,
- Couvre joint plat en aluminium AGS,
- Fixation mécanique avec trous oblongs en cas de joint de dilatation,
- Couvre joint plat de 4 mm x 100 mm

2.22 Couvre joint alu 140 mm

- Prix : 0,00 – Unité : ml,
- Couvre joint plat en aluminium AGS,
- Fixation mécanique avec trous oblongs en cas de joint de dilatation,
- Couvre joint plat de 4 mm x 140 mm

2.23 Clous podotactiles

- Prix : 0,00 – Unité : m²

- Clous podotactiles en polymère injecté,
- Diamètre 25 mm, hauteur 5 mm, surface antidérapante par stries,
- Face inférieure du plot pourvue d'une pastille pré-adhésive de dernière génération permettant une fixation instantanée et un accrochage durable,
- Dimensions : 420 x 225 mm

2.24 Nez de marche en aluminium percé

- Prix : 0,00 – Unité : ml
- Alu incolore. Alliage haut de gamme du genre 6060-T5 – N755-2 traité thermiquement pour lui conserver une plus grande dureté. Anodisé (sans trace de pince de maintien) dans les épaisseurs les plus épaisseurs pratiques (15 microns).
- Les trous sont percés, fraisés puis ébavurés par-dessous. Le 1er et le dernier trou sont à 60mm. 13 trous sur une longueur de 3,00m.
- Les couleurs sont celles définies par les normes européennes du « RAL »
- Dimensions 44x22 mm

2.25 Bandes de contremarches adhésives

- Prix : 0,00 – Unité : ml
- Bandes adhésives haute performance en PVC pour mise en contraste visuel des contremarches.
- Exigence de la loi : la première et la dernière marche doivent être pourvues d'unz contremarche de 10 cm visuellement contrastée par rapport à la marche initiale.
- Dimensions : largeur = 10 cm, longueur = 10,00 m, épaisseur = 0,58 mm

2.26 Bandes de guidage

- Prix : 0,00 – Unité : ml
- Dispositif tactile et visuel destiné au Guidage linéaire des personnes aveugles et malvoyantes sur leur cheminement. Conforme la norme NFP 98351
- En résine méthacrylate souple résistante aux UV non jaunissante, antiglisse.
- Bon coefficient de glissance CEBTP 0.54.
- Très bonne résistance à la déchirure et au frottement.
- Encrassement faible
- A coller avec la colle méthacrylate, consommation : 0.7 à 1kg / rail.
- Sur enrobé ou sur sols béton, appliquer un primaire d'accrochage.
- Dimensions 170x1000 mm.

2.27 Couvre-joints de dilatation

- Prix : 0,00 – Unité : ml
- Profilé aluminium à visser avec insert souple de liaison.
- Alliage aluminium brute haut de gamme du genre 6060-T5 – N755-2 traité thermiquement
- Insert pour la dilatation par profil PVC striés ou plats.
- Dimensions 96mm x 3000mm